

Bonjour à tous,

Depuis sa création, en 1903, le Tour de France, l'une des plus belles épreuves sportives mondiales, a toujours passionné les spectateurs. Cette année, le lundi 28 juin, nous avons la chance d'accueillir la 3ème étape. Cette étape empruntera la rue du Général de Gaulle et la rue de Vannes pour filer vers Plumergat. La caravane du tour passera dans les environs de 12h40 tandis que les cyclistes rouleront dans les rues saintannoises autour de 14h30.

A partir de 10h30 jusqu'à 15h30, ces deux rues seront fermées à la circulation et réservées exclusivement au passage du Tour, le stationnement y sera également interdit. Je vous demanderai de bien vouloir prendre vos dispositions pour sortir de la commune si vous en avez le besoin.

A cette occasion nous avons besoin de bénévoles pour assurer la sécurité à diverses intersections de routes. Il nous manque quelques personnes ; si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie ou par voie mail à : benevole@sainte-anne-auray.com. Vous devrez vous munir d'un gilet jaune, la municipalité assurera un casse-croûte/boisson à l'heure du repas.

Le métier de coureur cycliste est très dur et exigeant. Je vous invite donc à venir les encourager et faire honneur à la caravane publicitaire.

D'avance merci à vous.

Le Maire

Roland GASTINE



Impact sur le stationnement les 27 et 28 juin 2021

Le stationnement sera interdit le lundi 28 juin de 6 heures à 18h00, y compris pour les riverains, sur le tracé emprunté par les cyclistes, des deux côtés de la route ainsi que sur: rue du Général de Gaulle, rue de Vannes, place Nicolazic, place du Bocéno.

Parking libre : Flandres Dunkerque. Possibilité de stationnement : rue du Motten avant 10h30, le secteur du Boterff.

Impact sur la circulation des personnes et des véhicules le 28 juin 2021.

Le circuit emprunté par les cyclistes, sur toute l'étape n°3, de Lorient à Pontivy, crée une ligne (ici en rouge) qui scindera la commune en deux parties, de part et d'autre de la rue du Général de Gaulle (RD17) et de la rue de Vannes. Il sera impossible à toute personne de rejoindre la partie située de l'autre côté de cette ligne entre 10h30 et 15h30. Ainsi à Sainte-Anne-d'Auray, les personnes situées de part et d'autre de ces axes ne pourront pas traverser cette voie pour quitter la commune. Les personnes résidant sur cet axe ou dans des lotissements donnant sur ces voies ne pourront pas quitter leur domicile avec un véhicule le 28 Juin entre 10h30 et 15h30. La circulation sera interdite sur l'ensemble de la voie désignée ci-dessus, y compris les traversées Est/Ouest, Nord/Sud et réciproquement.

Pour un Tour de FRANCE Responsable

- Jeter papiers et débris dans les endroits appropriés ou mieux repartir avec ses déchets.
- Ne pas perturber la faune et la flore
- Garder ses enfants près de soi.
- Ne pas traverser la voie pour récupérer des objets publicitaires car les véhicules de la caravane se partagent entre le côté droit et le côté gauche de la route.
- Protéger les groupes d'enfants en tendant un cordage ou de la rubalise.
- Éviter les selfies sur le tracé emprunté par les cyclistes.
- Ne pas courir à côté des coureurs, ne pas leur jeter d'eau.
- Eviter les chiens ou les tenir en laisse.
- Attention aux parasols en cas de vent.
- Respecter les mesures sanitaires en vigueur : port du masque, distanciation sociale
- Les marquages au sol sont interdits sur les voies.

Informations supplémentaires : www.letour.fr

